

# MPPM

## RAPPORT AU PUBLIC 2022

### La mutuelle santé des salariés et anciens salariés Macif

Créée et gérée par les salariés Macif  
pour couvrir vos frais de santé.

[www.mppm.fr](http://www.mppm.fr)

  
MEMBRE DE LA  
MUTUALITÉ  
FRANÇAISE

## Table des matières

SYNTHESE .....	4
A – ACTIVITES ET RESULTATS.....	5
A.1 Activité .....	5
A.2 Résultats de souscription .....	7
A.3 Résultats des investissements .....	8
A.4 Résultats des autres activités.....	8
A.5 Autres informations .....	8
B – SYSTEME DE GOUVERNANCE .....	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	15
B.3 Système de gestion des risques, ORSA, fonctions actuarielle et audit interne .....	19
B.4 Système de contrôle interne.....	22
B.5 Fonction audit interne.....	24
B.6 Fonction actuarielle.....	24
B.7 Sous-traitance .....	25
B.8 Autres informations .....	25
C – PROFIL DE RISQUE .....	26
C.1 Risque de souscription .....	26
C.2 Risque de marché.....	27
C.3 Risque de crédit.....	27
C.4 Risque de liquidité.....	28
C.5 Risque opérationnel .....	29
C.6 Autres risques importants.....	29
C.7 Autres informations .....	30
D –VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....	31
D.1 Actifs .....	31
D.2 Provisions techniques .....	32
D.3 Autres passifs .....	33
D.4 Méthodes de valorisations alternatives.....	34
D.5 Autres informations .....	34
E –GESTION DU CAPITAL .....	35
E.1 Fonds propres.....	35
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	35

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» .....	37
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	37
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....	37
E.6 Autres informations.....	37
ANNEXES.....	38

## SYNTHESE

La Mutuelle de Prévoyance du Personnel MACIF (MPPM) est la mutuelle d'entreprise des salariés et anciens salariés MACIF, organisme à but non lucratif, relevant du Code de la mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches 1 Accident et branche 2 Maladie.

Avec ses valeurs mutualistes et humanistes, la MPPM s'inscrit dans une démarche démocratique et solidaire avec pour principal objectif d'agir dans l'intérêt de ses adhérents.

La gouvernance de la Mutuelle repose sur les trois acteurs suivants :

- **Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle salariée** qui portent la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites ;
- **Les Dirigeants effectifs** - Didier DINDELEUX, Président, et Jean-Luc BERNARD, Dirigeant opérationnel - qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutuelle auprès des tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative doit être au moins vue par deux personnes, en l'occurrence le Président et le Dirigeant opérationnel ;
- **Le principe de la personne prudente** : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

### Faits marquants de l'exercice 2022

- Changement de réseau de soins
- Apurement de la créance BCAC
- Renouvellement du 1/3 sortant du Conseil d'Administration
- Création d'une commission « Formation et suivi de la Gouvernance »

### Indicateurs de référence de l'exercice 2022 (en €) :

Indicateurs de référence	2021	2022	Evolution
Cotisations nettes de taxes	11.886.516	12.330.568	+ 3,74 %
Résultat technique	1.139.607	- 691.757	- 160,70 %
Résultat financier	71.117	32.171	- 54,76 %
Fonds propres Solvabilité 2	10.462.120	7.981.624	- 23,71 %
Ratio de couverture du SCR	363,69 %	267,31 %	- 96,38 pts
Ratio de couverture du MCR	418,48 %	290,31 %	- 128,17 pts

## A – ACTIVITES ET RESULTATS

### A.1 Activité

La Mutuelle de Prévoyance du Personnel MACIF est une mutuelle d'entreprise créée par les partenaires sociaux en 1981 avec le premier exercice en 1982.

La MPPM a obtenu les agréments par arrêté n° 28/DRASS/03 du 24 mars 2003. L'organisme est une Mutuelle, personne morale à but non lucratif, régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 443 172 507.

La MPPM, en application de l'article L. 612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09.

La MPPM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à la SAS Groupe Y Audit, titulaire, située 53 rue des Marais - CS 18421 79024 NIORT et au Groupe Steco-Audico, suppléant, situé 5 Rue François Hennebique 17140 LAGORD, représentés par Pierre FROIDURE, commissaire aux comptes titulaire et Patrick CRUCHON, commissaire aux comptes suppléant.

La MPPM détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R. 211-2 du Code de la mutualité :

- Branche 1 accident ;
- Branche 2 maladie.

Elle est l'assureur désigné par l'accord frais de santé de la MACIF signé le 28 décembre 2012, sur le périmètre MACIF constitué des sociétés suivantes, auquel s'ajoute AEMA REIM :

« MACIF SAM, SGAM AEMA GROUPE, APIVIA MACIF MUTUELLE, M.A&S, GIE MFE, MUTAVIE, MACIFILIA, GIE AEMA FINANCE », (formalisé par 7 contrats collectifs) et l'assureur des anciens salariés MACIF (par le biais de règlements mutualistes), en tant que :

- Complémentaire pour les salariés d'APIVIA MACIF MUTUELLE (AMM), lesquels ne relèvent pas du régime de branche Assurance, et pour les anciens salariés MACIF ;
- Surcomplémentaire au régime complémentaire de la branche Assurance RPP, pour les salariés de MACIF SAM, SGAM AEMA GROUPE, M.A&S, GIE MFE, MUTAVIE, MACIFILIA, GIE AEMA FINANCE.

L'activité de la MPPM est de compléter, selon un barème de garanties (consultation, optique, dentaire, hospitalisation, etc.), les remboursements du régime obligatoire et/ou du RPP ou de délivrer une prestation forfaitaire pour des soins non pris en charge par la Sécurité sociale. A ce titre, la MPPM constitue, chaque année, des provisions pour sinistre à payer.

Dans le cadre de son activité, la MPPM propose un barème unique de garantie et une liquidation identique de la sinistralité en complémentaire et en surcomplémentaire.

L'ensemble de l'activité de la Mutuelle est réalisé en France.

La MPPM est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française). Elle est représentée dans les structures de la FNMF par l'intermédiaire de l'Union de représentation Mutuelles MACIF.

La MPPM n'a pas de personnel en propre, la Direction opérationnelle est mise à disposition par APIVIA MACIF MUTUELLE.

Sur le plan stratégique, la Mutuelle a vocation à être la mutuelle complémentaire et surcomplémentaire de l'ensemble des structures MACIF. La MPPM est une mutuelle d'entreprise avec un effectif stable et sans commercialisation, elle n'a pas la vocation de multiplier la création de garanties.

L'objectif de la Mutuelle est d'être rentable et pérenne, elle n'a pas vocation à grossir, mais plutôt à conforter son effectif actuel et futur, et d'assurer un équilibre économique par régime. Elle se doit de montrer une gestion rigoureuse à son client principal qu'est la MACIF.

## A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité d'assurance, au 31 décembre 2022, la MPPM couvre 29 338 personnes protégées réparties de la manière suivante :

Contrats	Adhérents	Bénéficiaires	Total
<b>Collectifs</b>	11 854	12 638	24 492
<b>Individuels</b>	3 425	1 421	4 846
<b>Total</b>	15 279	14 059	29 338

Le nombre d'actifs est en progression de + 2,50 %.

Dans le cadre du dispositif sur la portabilité à titre gratuit, la MPPM assure 168 chefs de famille et 151 ayants droits.

Les adhérents retraités, au nombre de 3 111, sont en augmentation de 4,61% par rapport à l'année précédente et représentent 20% des membres participants.

Le portefeuille des conjoints d'actifs cotisants au nombre de 1 381 augmente et progresse sensiblement (+ 4,22%).

La part des personnes protégées au titre des contrats collectifs représente 83 % des effectifs assurés.

Au titre de son activité d'assurance, la MPPM a perçu 12.331 K€ (cotisations nettes) et son résultat de souscription<sup>1</sup> se présente de la manière suivante (en K€) :

Contrats	Cotisations nettes	Charge de sinistralité	Autres éléments	Résultat de la souscription
<b>Collectifs</b>	7.866	7.544	-	+322
<b>Individuels</b>	4.465	5.279	-	- 814
<b>Total</b>	<b>12.331</b>	<b>12.823</b>	-	<b>- 492</b>

La marge technique 2022 à – 492 K€ contre + 1.283 K€ en 2021 enregistre une forte baisse qui s'explique par plusieurs facteurs :

- une reprise des soins post covid ;
- un changement de réseau de soins ;
- une réforme du 100 % santé qui se met en place ;
- une inflation qui s'installe.

<sup>1</sup> Le résultat de souscription est calculé par différence entre le montant des cotisations et le montant des prestations

### A.3 Résultats des investissements

La MPPM doit veiller en permanence à la bonne adéquation de la durée et des rendements de ses actifs avec le niveau de ses engagements au passif. L'objectif de la gestion actif-passif de la Mutuelle est de faire correspondre la structure du portefeuille avec les engagements de la MPPM, tout en maximisant le retour sur investissement attendu par rapport à une limite de risque qui se veut faible et prudente.

Au titre de son activité d'investissement, la Mutuelle dispose d'un portefeuille de placements en valeur nette comptable qui s'élève à **10.243 K€**.

Au final la performance financière de la MPPM pour 2022 est très faible à **0,1 %**, conforme à ce qui pouvait être attendu compte tenu de la situation des marchés.

#### **Une gestion financière dans un contexte de hausses des taux.**

Depuis le début de l'année 2022, après plusieurs années à des niveaux proche de zéro, voire négatifs, nous assistons à une hausse généralisée des taux directeurs.

En effet, face à une dynamique inflationniste qui reste élevée dans les différentes économies mondiales, les banquiers centraux ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'augmentation durable et généralisée des prix et ont ainsi accéléré la hausse de leurs taux directeurs. Cette hausse des taux long terme reste parmi les plus fortes des 40 dernières années.

Le taux de rendement de la dette de l'état français à 10 ans a progressé de 2,5% au cours de cette année passant d'un plus bas de 0,2% fin 2021 à près de 3% en cours d'année poussé par les décisions de la Banque Centrale Européenne face à l'environnement macro-économique et l'évolution de l'inflation.

Le marché obligataire est particulièrement touché par le contexte actuel. Du fait de la relation inverse entre l'évolution des taux d'intérêt et le prix des obligations, nous pouvons constater des moins values notables sur les marchés de taux et de crédit. En effet lors de remontée de taux, la valorisation d'une obligation déjà émise sur le marché diminue, la Mutuelle a donc du faire des arbitrages et a préféré se replacer sur de nouvelles obligations à des taux plus élevés en revendant certaines obligations détenues à un prix plus faible. Ainsi, sur l'année 2022, au total, près de 700 K€ de titres ont été vendus générant environ -43 K€ de moins-values.

### A.4 Résultats des autres activités

La MPPM ne dispose pas d'autres activités que celles indiquées dans les paragraphes précédents.

### A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.



## B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Concernant le système de gouvernance de la MPPM, les choix ont été opérés en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive cadre Solvabilité 2, transposés aux articles L. 114-21, L. 211-12 à 14 du Code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la Mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus composant le Conseil d'administration ;
- Les Dirigeants effectifs : le Président et le Directeur opérationnel choisi pour ses compétences techniques et managériales ;
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques - actuariat, gestion des risques, conformité, audit interne - devant soumettre leurs travaux au Conseil d'administration.

Le système de gouvernance de la MPPM a pour objectif de :

- Servir sa stratégie « Autonomie et Indépendance » ;
- Contribuer à la maîtrise de ses opérations.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutuelle approuvés par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la Mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilité des acteurs ont été clairement identifiés et définis, permettant de s'assurer d'une correcte répartition des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

Le management de crise fait partie des attributions naturelles des instances de gouvernance. Les conseils d'administration, les bureaux, les comités ou commissions doivent gérer un grand nombre de crises qu'elles soient économiques, sociales ou sanitaires.

### Présentation des acteurs et responsabilités

#### Assemblée Générale

2 réunions

Les 95 délégués qui la composent représentent les adhérents (1 délégué pour 150 membres participants) pendant 4 ans et constituent le socle de la démocratie participative.

Taux moyen de présence : 79 %.

#### Sujets majeurs traités en 2022 :

Validation des comptes 2021 – Validation des évolutions tarifaires et du barème des garanties – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (titulaire)– Renouvellement des membres tiers sortant du Conseil d'administration – Evolution de la stratégie et de la gouvernance.

## **Conseil d'administration**

**7 réunions**

Socle de la gouvernance élu par l'assemblée générale des délégués, il est composé, au 31 décembre 2022, de 19 administrateurs renouvelables par tiers tous les 2 ans. Le Dirigeant opérationnel, ainsi que les représentants des salariés et de l'employeur, assistent aux réunions des instances. 7 administrateurs ont été reconduits dans leur fonction lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Mutuelle.

Taux moyen de participation : 80,5 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

Approbation des rapports Solvabilité 2 – Adoption de l'ensemble des politiques écrites - Fixation de l'appétence et des limites de tolérance en matière de risques – Approbation des évolutions stratégiques – Nomination d'un nouveau DPO – Notification à l'ACPR de l'externalisation du réseau de soin – Organisation des élections du renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration – Création de la commission « Formation et suivi de la gouvernance » – Evolutions tarifaires et barème de garanties.

## **Bureau du Conseil d'administration**

**10 réunions**

Le bureau se compose du président, du secrétaire, et du trésorier.

Le Dirigeant opérationnel, ainsi que les représentants des salariés et de l'employeur, assistent aux réunions des instances.

Il prépare les sujets structurants soumis au Conseil d'administration et veille à la mise en œuvre et au suivi des décisions stratégiques.

Taux moyen de participation : 90 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

Comptes 2021 et suivi du budget 2022 – Suivi de l'activité du délégataire et de la gestion avec le BCAC – Dossier assurances des élus – Gestion prévisionnelle de la gouvernance.

## **Comité d'audit**

**3 réunions**

Le Comité d'audit est composé de 3 administrateurs et d'un membre extérieur qualifié pour ses compétences en matière comptable ou financière, conformément à l'article L. 114-17-1 du Code de la mutualité.

Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et gestion des risques, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Taux moyen de participation : 92 %.

Sujets majeurs traités en 2022 :

Suivi du processus de l'information financière et comptable – Suivi de la mission intérimaire du Commissaire aux Comptes - Approbation des rapports Solvabilité 2 – Contrôle des politiques écrites - Suivi de l'activité du délégataire – Evaluation de la cartographie des risques – Présentation des rapports ORSA et actuariel.

**Comité Responsables Fonction Clé**

**1 réunion**

Ce comité est composé des 4 fonctions clés et des dirigeants effectifs.

Il a pour mission de coordonner la mise en œuvre et le déploiement des missions de chaque fonction clé et d'évaluer la pertinence des programmes d'évaluation ou de contrôle

Taux moyen de participation : 83 %

Sujets majeurs traités en 2022 :

Présentation des travaux des fonctions clé – Restitution entretien annuel ACPR – Suivi de l'activité du délégataire et de la gestion avec le BCAC.

**Comité d'investissements**

**1 réunion**

Le comité d'investissements, composé du président, du trésorier et du Dirigeant opérationnel, prépare, met en œuvre et suit la politique des placements de la Mutuelle.

Taux moyen de participation : 100 %.

Sujets majeurs traités en 2022 :

Suivi de l'activité du mandataire – Révision des critères ESG de la politique de gestion financière – Elaboration de la politique des placements 2023.

**Commission risques assurantiels**

**5 réunions**

La commission des risques assurantiels a pour mission le suivi des risques techniques d'assurance. Elle participe à la conception et la mise en œuvre de la politique de gouvernance et de surveillance des produits.

Taux moyen de participation : 80 %.

Sujets majeurs traités en 2022 :

Analyse de la consommation de soins – Analyse de l'évolution du portefeuille – Conduite des travaux sur l'exercice ORSA – Analyse et suivi des impacts liés au changement de réseau de soins – Etude sur la revalorisation de l'aide solidarité retraité – Evolution des barèmes 2022.

## **Commission formation et suivi de la gouvernance**

**1 réunion**

La commission formation et suivi de la gouvernance a pour objectif d'assurer le développement des compétences individuelles et collectives du Conseil d'administration dans une logique de continuité d'activité.

Taux moyen de participation : 100 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

Travaux sur le plan de formation - Elaboration d'un outil d'autoévaluation des compétences – Création d'un référentiel des compétences et d'un relevé des appétences.

## **Commission communication**

**4 réunions**

La commission communication a pour mission de préparer la communication vers les adhérents de la Mutuelle.

Taux moyen de participation : 75 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

Préparation et rédaction de la revue « Le Mutualiste ».

## **Commission innovation**

**4 réunions**

La commission innovation a pour mission de mener une réflexion sur les nouveaux moyens de communication, les garanties innovantes et la prévention créative.

Taux moyen de participation : 75 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

La précarité sur les protections hygiéniques féminines – La mise en place d'un système de collecte – Les non genrés.

## **Commission prévention**

**4 réunions**

La commission prévention a pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions de prévention envers les adhérents de la Mutuelle.

Taux moyen de participation : 80 %.

### Sujets majeurs traités en 2022 :

Suivi du budget prévention – Déploiement de l'application Höra – Etude expérimentation dépistage optique – Campagne de vaccination antigrippale – Sensibilisation aux urgences cardiaques – Création webinaire « Mon espace santé » – Création webinaire « Initiation aux gestes qui sauvent ».

La commission de gestion du Fonds d'Action Sociale est chargée d'étudier les demandes d'aides exceptionnelles pour aider les adhérents à faire face à des dépenses de soins imprévues ou à un reste à charge important.

Le fonds d'action sociale de la Mutuelle est alimenté par une dotation déterminée chaque année par l'assemblée générale.

Taux moyen de participation : 88 %.

Sujets majeurs traités en 2022 :

Suivi du budget de l'action sociale – Etude des demandes de fonds de secours – 399 dossiers traités.

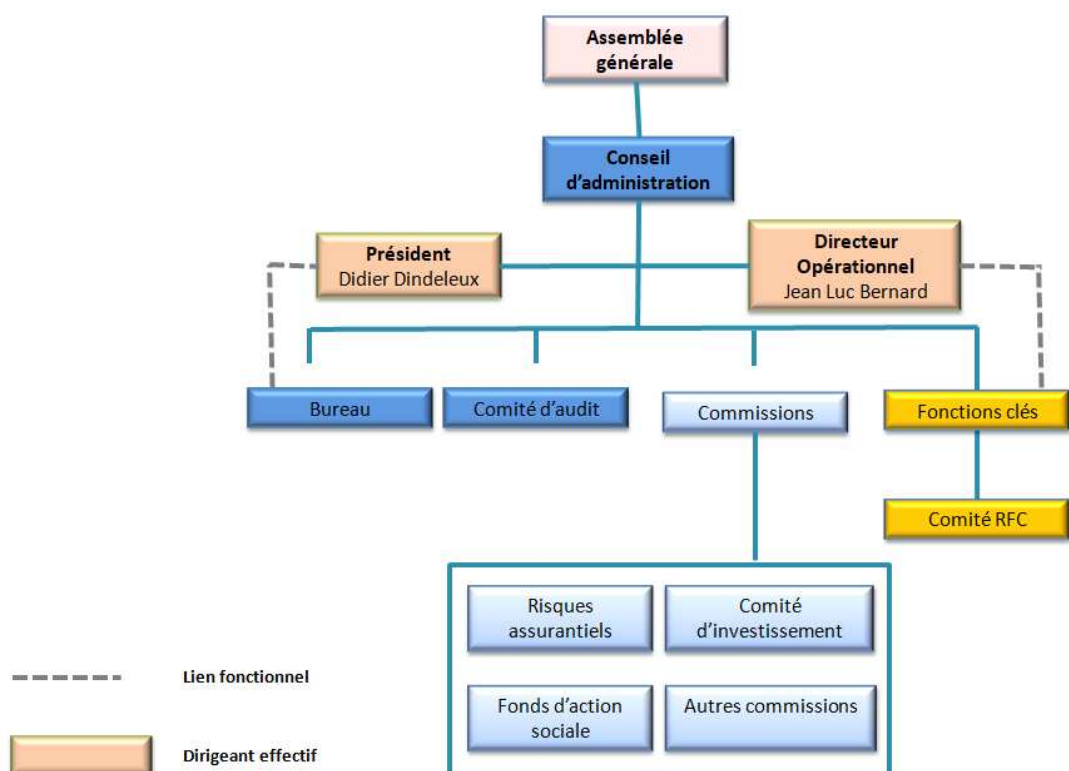
**Les relations entre les différentes instances et intervenants**

La gouvernance de la MPPM est fondée sur la complémentarité entre des instances représentant les adhérents (Assemblée générale, Conseil d'administration), des administrateurs élus chargés de missions permanentes (au premier rang desquels figurent le Président du Conseil d'administration et les membres du comité d'audit) et le Dirigeant opérationnel mis à disposition de la Mutuelle par APIVIA MACIF MUTUELLE.

L'organisation mise en place permet une gestion saine et transparente des activités de la MPPM.

Pour assurer l'efficacité de ces instances, les procédures et les relations entre les différents acteurs sont formalisées dans un organigramme et des fiches fonction pour chacune des instances de gouvernance.

Au 31 décembre 2022 le système de gouvernance se présente comme suit :



## Changements importants survenus au cours de l'exercice 2022

### ▪ **Gouvernance**

Sur 2022, la MPPM a organisé le renouvellement d'une partie de son Conseil d'administration.

L'assemblée générale a également approuvé la désignation comme commissaire aux comptes :

- SAS Groupe Y Audit représenté par Pierre FROIDURE en tant que titulaire,
- Groupe Steco-Audico représenté par Patrick CRUCHON en tant que suppléant,

pour un mandat de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### ▪ **Politiques écrites**

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'administration notamment au travers de la validation des politiques écrites. Les politiques écrites suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration :

- Actuariat
- Audit interne
- Communication au public
- Communication aux contrôleurs
- Compétence et honorabilité
- Conformité
- Contrôle interne
- Externalisation
- Gestion financière
- Gestion des risques
- Gestion des conflits d'intérêts
- Gouvernance et surveillance des produits
- LCB-FT
- ORSA
- Qualité des données
- Rémunération
- Souscription/provisionnement

### ▪ **Cotisations**

Compte tenu du contexte sanitaire et des résultats de l'exercice 2021, le Conseil d'administration a décidé pour 2022 de ne toucher qu'aux cotisations concernant la population des enfants de 18 à 25 ans.

### ▪ **Prestations**

Le barème de garanties des contrats collectifs et des règlements mutualistes a été révisé. Les modifications pour 2022 portent notamment sur :

- Sevrage Tabagique : exclusion du remboursement de la cigarette électronique
- Analyse médicale sans intervention Sécurité sociale : exclusion du remboursement des tests PCR ou antigénique Covid-19
- Garantie Psychologie : non reconduction de la garantie exceptionnelle psychologie Covid-19

Par ailleurs, à compter de 2022 la Mutuelle a décidé de changer d'opérateur de réseau de soins. Conformément à la réglementation, cette modification a fait l'objet d'une notification de l'externalisation à l'ACPR.

## Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la Mutuelle a défini et validé une politique de rémunération :

- Les administrateurs, salariés ou anciens salariés MACIF, sont bénévoles et ne sont donc pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur. Seuls les frais d'hébergement, de déplacement et de garde d'enfants donnent lieu à remboursement sur la base de justificatifs et selon des règles adoptées par le Conseil d'administration.
- Les administrateurs désignés fonction clé ne sont pas rémunérés pour leur fonction spécifique.
- Le Dirigeant opérationnel, salarié d'Apivia Macif mutuelle (AMM) et mis à disposition de la Mutuelle, est rémunéré en application des dispositions d'AMM. Sa rémunération ne comprend pas de part variable. Ses frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés selon les règles d'AMM.

## Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est suivi tout au long de l'année par le Conseil d'administration.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### Politique de conflits d'intérêts

Il ne peut y avoir cumul des mandats entre administrateurs MACIF et administrateurs MPPM, lequel pourrait notamment valider la notion de groupe prudentiel.

Toutes les fonctions clés sont incompatibles avec la fonction de Dirigeant Effectif.

Conformément au principe d'indépendance, la fonction d'audit ne peut être tenue par un membre du bureau, ni être cumulée avec une autre fonction clé.

Les administrateurs doivent tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêt, pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et les intérêts communs de la MPPM dans le cadre desquels ils exercent leurs fonctions.

### Politique de compétence et d'honorabilité

#### Administrateurs

La Mutuelle a défini une politique de compétences et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier individuel de compétences et d'honorabilité ;
- La validation d'un engagement à suivre les formations proposées ;
- La validation d'un engagement de disponibilité.

## **Dirigeants Effectifs et fonctions clés**

La compétence des Dirigeants Effectifs et des responsables de fonction clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formation et diplôme ;
- Expérience professionnelle.

Ces éléments figurent dans le dossier fourni à l'ACPR au moment de leur désignation.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés suivent des formations, séminaires et conférences leur permettant d'assurer un maintien de leurs compétences.

Le contrôle des exigences de compétence pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés est assuré par le Conseil d'administration de la Mutuelle.

## **Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation**

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées au moment de l'élection comme administrateur, par la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge.

L'exigence d'honorabilité par un casier judiciaire vierge est renouvelée tous les ans pour l'ensemble des administrateurs et le Dirigeant opérationnel.

## **Exigences de compétences et processus d'appréciation**

Afin d'assurer la compétence des administrateurs, la Mutuelle a mis en place les éléments suivants :

- un dossier de compétence pour chaque administrateur (connaissances, diplômes, expérience professionnelle et extra-professionnelle) ;
- un parcours spécifique de formation pour les nouveaux administrateurs ;
- un plan de formation pour les administrateurs de la Mutuelle avec une fois par an, l'organisation de journées de formation pour l'ensemble des administrateurs.

Le sujet principal reste pour les administrateurs, la prise en compte de la compétence collective au sein du CA, et de la diversité des qualifications, connaissances et expériences.

En 2022, deux administrateurs ont terminé et validé une formation diplômante - Licence professionnelle "Gestion des Organismes de l'Economie Sociale et Solidaire" - Parcours Responsable Mutualiste en partenariat entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

Une administratrice suit sur 2022/2023 une formation diplômante - Master "Parcours Cadres de la mutualité, des assurances et de la prévoyance" dispensé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



En 2022, 19 administrateurs de la Mutuelle ont suivi un ou plusieurs stages de formation (hors cursus diplômant ou certifiant) portant sur 4 domaines différents.

DOMAINE	Nombre d'administrateurs formés en 2022	Niveau des formations suivies	
Analyse financière et actuarielle	17	Niveau 1	11
		Niveau 2	3
		Niveau 3	3
Exigences législatives et réglementaires	13	Niveau 1	13
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Marchés de l'assurance et marchés financiers	11	Niveau 1	11
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Stratégie et modèle économique de la mutuelle	0	Niveau 1	
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Système de gouvernance	5	Niveau 1	3
		Niveau 2	
		Niveau 3	2

*Niveau 1 = découverte – Niveau 2 = maîtrise - Niveau 3 = expertise*  
*Niveaux des formations déterminés par la FNMF*

Les fonctions clés, les membres du comité d'audit, le Président, le Secrétaire et la Direction opérationnelle ont suivi une formation « audit interne », notamment pour renforcer les compétences nécessaires à l'audit du délégataire, dans le cadre du contrôle des activités externalisées.

L'ensemble des administrateurs et la Direction opérationnelle ont suivi une formation « Gestion des actifs financiers et outils de mise en œuvre de l'article 29 de la loi Energie Climat ».

Enfin, les salariés MACIF bénéficient de formations dispensées en interne : à ce titre, 12 administrateurs ont suivi une formation sur le RGPD et 9 administrateurs ont suivi une formation sur la LCB-FT.

En conséquence, les membres du Conseil d'administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnés à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité. Ces compétences concernent les activités d'assurance et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable, statistique et/ou actuarielle ainsi que le cadre réglementaire applicable à l'organisme (voir tableau ci-dessus). Cette exigence de compétence collective reste proportionnée à la nature, à la portée et à la complexité des garanties, des portefeuilles et des activités de l'organisme.

De plus, tous les administrateurs sont abonnés à l'intranet de la FNMF qui leur permet de connaître les évolutions législatives et réglementaires en assurance santé.

Une veille juridique, alimentée en fonction de l'actualité, est également mise à disposition de l'ensemble des administrateurs *via* l'espace gouvernance.

## Liste des personnes titulaires des fonctions clés et notification des Dirigeants Effectifs

La MPPM a désigné et notifié à l'ACPR :

- Ses deux Dirigeants Effectifs :

DIRIGEANTS EFFECTIFS	NOM Prénom	Date de désignation
Président du Conseil d'administration	DINDELEUX Didier	06/06/2018
Dirigeant Opérationnel	BERNARD Jean-Luc	01/03/2019

Les Dirigeants Effectifs rendent compte devant le Conseil d'administration. Ils font preuve de compétence, expérience et honorabilité. Les critères de leur nomination sont validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

- Ses 4 fonctions clés : en application du principe de proportionnalité, elle a désigné 4 administrateurs, sous l'autorité fonctionnelle du Dirigeant opérationnel, qui coordonne avec les services supports de la MACIF les missions afférentes aux différentes fonctions clés, en application d'un contrat de prestation de services.

Fonction clé	NOM Prénom	Date de nomination Par le CA	Autres fonctions au sein de la Mutuelle	Date de présentation des travaux au CA
Gestion des risques	HERINGUEZ Eric	16/10/2020	Référent de la commission des risques assurantiels	14 et 15 décembre 2022
Actuarielle	HENRY Brigitte	16/10/2020	Trésorière	14 et 15 décembre 2022
Audit interne	DUC Mickaël	16/10/2020	Président du comité d'audit	14 et 15 décembre 2022
Vérification de la conformité	LAURENT Annick	06/06/2018	Référente de la commission Information	4 et 5 avril 2023

## B.3 Système de gestion des risques, ORSA, fonctions actuarielle et audit interne

### Système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, la Mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques validée par le conseil.

Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend :

- des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- des mesures de contrôle et de maîtrise ;
- une intégration des processus décisionnels de l'entité.

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Pour cela, il repose sur :

- un cadre de risques revu annuellement déterminant l'appétence et la tolérance aux risques de la Mutuelle, défini par le Conseil d'administration en lien avec la stratégie ;
- des politiques de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées définies et validées par le Conseil d'administration ;
- un processus de reporting et de suivi régulier des indicateurs et limites remontant jusqu'au Conseil d'administration ainsi que les modalités d'alerte en cas de détection de risques importants potentiels ou avérés ;
- Une procédure de prise de décision adaptée associant les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés pour avis dans les instances de décision permettant de piloter la stratégie en fonction des risques et de contrôle.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risques.

S'agissant des politiques de gestion des risques, les politiques suivantes ont été définies et validées au sein de la Mutuelle :

- politique de souscription et provisionnement ;
- politique de gestion financière ;
- politique de sous-traitance ;
- politique de gouvernance et de surveillance des produits.

## Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante de la gouvernance de l'organisme. Elle introduit les notions de tolérance et d'appétence au risque dans la déclinaison des objectifs et les prises de décisions stratégiques.

Elle s'appuie sur :

- le dispositif d'évaluation, de gestion des risques et de contrôle interne efficient, dynamique et partagé qui confronte les deux approches « top down » et « bottom up » d'analyse des risques ;
- la prise en compte et le suivi des recommandations des auditeurs internes et externes (ponctuels ou commissaire aux comptes) ;
- la prise en compte et le suivi des incidents (alertes de la Direction opérationnelle, etc.) ;
- le système d'information de qualité, « simple et crédible » qui est partagé entre les différents acteurs de MPPM et permet également de répondre aux exigences de reporting vers les autorités de contrôle ;
- une organisation reposant sur les principes suivants :
  - un fonctionnement sur les réformes stratégiques importantes, dans le respect du principe de proportionnalité ;
  - la déclinaison du principe de proportionnalité à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre ;
  - la constitution de commissions dédiées et notamment la commission des risques assurantiels qui a pour missions le suivi des cotisations, des prestations, des effectifs et l'étude des modifications envisagées ou constatées sur ces dossiers et leurs impacts dans le cadre de l'ORSA avant toute décision du Conseil d'administration ;
  - la formalisation et le partage des travaux notamment envers le Conseil d'administration ;
  - la formalisation des procès-verbaux du Conseil d'administration et des comptes rendus de réunions du bureau, des commissions, ou du Comité d'audit, intégrant l'approche par les risques sur les décisions considérées par l'organisme comme stratégiques et / ou significatives pour ses activités.

Ainsi, lorsqu'un dossier est soumis au Conseil d'administration pour décision, celui-ci porte son attention sur :

- la pertinence de la liste et de l'évaluation des risques auxquels l'organisme est exposé dans le cadre de cette décision ;
- l'intégration des pratiques et contrôles des responsables opérationnels ;
- la proportionnalité des outils par rapport aux risques encourus ;
- l'adéquation des hypothèses présentées, de manière prospective, avec les objectifs stratégiques, traduits dans le business plan et les prévisions ;
- la qualité et la suffisance de la documentation, de la justification et de l'indépendance des études réalisées, permettant de se former une opinion.

Si nécessaire, le Conseil d'administration demande selon son jugement de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité,...) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation...).

### Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par le Conseil d'administration

Le processus est approuvé par le Conseil d'administration au minimum une fois par an et avec une fréquence supérieure en cas de modification significative du profil de risque.

Plus généralement, les principales décisions du Conseil d'administration sont précédées d'une étude soit au bureau soit en commission des risques assurantiels, remise à tous les administrateurs avant décision.

Un tableau de suivi des décisions stratégiques est complété par le secrétaire du CA et présenté à chaque bureau et Conseil d'administration avec les motifs en cas de non réalisation.

### Déclaration expliquant comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte-tenu de son profil de risque ainsi que des interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques

Le profil de risque de l'organisme a été construit à partir de la formule standard et en estimant un besoin global de solvabilité (risques non inclus dans la formule standard et analyse de l'horizon de projection pertinent).

Il résulte des travaux de cartographie des risques menés en interne que le profil de risque de la MPPM est en adéquation avec la formule standard. En effet, le niveau de volatilité des hypothèses du SCR testé sur la Mutuelle a été estimé non significatif.

### Informations sur la manière dont l'entreprise satisfait à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la «personne prudente» énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE

Le Conseil d'administration a voté lors de sa réunion de décembre 2021 sa politique des placements pour 2022 dans la lignée des années précédentes, les investissements étant uniquement en obligations, avec des contraintes de dispersion, de notation, de durée de renouvellement encadrées.

## **Fonction gestion des risques**

L'article 44 de la Directive Solvabilité II dispose que « les entreprises d'assurance et de réassurance prévoient une fonction de gestion des risques, qui est structurée de façon à faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques ».

La fonction clé gestion des risques a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur la Direction Maîtrise des Risques de la MACIF.

Le Dirigeant opérationnel informe systématiquement la fonction clé gestion des risques de toute difficulté ou dysfonctionnement en matière de gestion des risques.

La fonction clé gestion des risques anime le système de gestion des risques comprenant la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passifs, le risque opérationnel, la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Ses objectifs sont de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques.

## B.4 Système de contrôle interne

### Description du système de contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne.

Dans ce contexte, la MPPM dispose d'un dispositif de contrôle interne efficace. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la Mutuelle a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures du contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

### La Politique de Contrôle Interne

L'article L. 211-12 du Code de la mutualité demande aux mutuelles de disposer d'une politique écrite de contrôle interne et de la mettre en œuvre, cette politique écrite devant être réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et est adaptée compte-tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

Le Conseil d'administration conservant la responsabilité du contrôle interne, le comité d'audit est chargé du suivi des opérations de contrôle interne réalisées tout au long de l'année.

### Méthodologie du contrôle interne

Pour la mise en place de son Dispositif Permanent de Contrôle Interne (DPCI), la MACIF, qui assiste le Dirigeant opérationnel dans les opérations de contrôle interne, utilise un référentiel interne.

La **méthodologie** mise en œuvre est déclinée selon les principales étapes suivantes :

- **PHASE 1 : identification des processus de l'organisme et compréhension de la déclinaison de ces grands processus au sein de chaque département de la Mutuelle.**

La première étape de la démarche consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auxquels est soumise la Mutuelle est bien identifié. Cette identification a été faite de la manière suivante :

- La cartographie des risques constitue le support de collecte, d'évaluation et de hiérarchisation des risques auxquels est confrontée la MPPM. Elle a été établie selon une méthodologie de type « top down », sur la base de son organisation actuelle et présente de manière synthétique et graphique les risques de l'entreprise. La cartographie des risques de la MPPM met en évidence un risque majeur lié à la délégation (ou sous-traitance) de la totalité de ses activités à des entités MACIF.

- Une seconde évaluation des risques a été établie par la MACIF pour la Direction opérationnelle et la gouvernance, selon cette fois-ci une méthodologie de contrôle interne « Bottom Up », a permis d'identifier notamment les risques opérationnels.
  - Une actualisation de la cartographie des risques a été effectuée en 2022 avec l'appui de la Direction Contrôle Interne et Conformité de la MACIF, en reprenant les risques standards proposés par le Groupe.
- **PHASE 2 : (évaluation du) déploiement du contrôle interne aux niveaux de l'entité dans son ensemble et par départements (fiches de risques, actions de maîtrise associées...)**
- Une fois ces inventaires établis, une évaluation affinée des niveaux de risques bruts a été réalisée. Elle a conduit à hiérarchiser les risques en examinant leur fréquence de survenance (sur la base de quatre échelles, selon que les événements générant les risques sont rares ou non) et leur impact (sous 5 angles distincts : financier, d'image ou juridique...). Le croisement de ces deux données a permis de déterminer un niveau de criticité.
- **PHASE 3 : traitement des risques identifiés, résiduels et non tolérables**
- En complément de l'analyse des risques, ont été inventoriés, mis à jour et évalués les moyens de maîtrise déployés ou en cours de déploiement pour les éviter, les partager, les réduire ou les accepter, mettant ainsi en évidence les niveaux de risques résiduels.

## Description de la mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction clé vérification de la conformité a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur la Direction Juridique de la MACIF.

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L. 211-12 du Code de la mutualité est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement dans l'environnement juridique de l'activité de la Mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité.

Les tâches opérationnelles relevant de la conformité sont confiées au Dirigeant opérationnel qui, à ce titre, informe la fonction clé vérification de la conformité :

- de toutes les informations utiles sur la réglementation dont elle est destinataire par la Direction Juridique de la MACIF ;
- de tous les avis d'expert de la Direction Juridique de la MACIF sollicitée en cas de besoin sur un point particulier de mise en conformité ;
- de tous les avis de conformité émis par la Direction Juridique de la MACIF consultée systématiquement sur tout nouveau contrat ou convention avec des tiers.

## B.5 Fonction audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la MPPM dispose d'une fonction d'audit interne.

A cet effet la Mutuelle a mis en place un comité d'audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. La nomination d'une fonction clé audit interne est venue compléter le dispositif.

La fonction clé audit interne a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur, Président du comité d'audit.

Chaque année, le comité d'audit confie une mission intérimaire d'audit au commissaire aux comptes.

En cas de besoin, la Direction Audit interne MACIF peut accompagner la Direction opérationnelle pour réaliser une mission d'audit sur demande du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration entend annuellement la fonction audit interne qui :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et des recommandations associées ;
- Réalise un état d'avancement des plans d'actions ;
- Propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé par le Conseil d'administration.

## B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la MPPM dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses pour le calcul des provisions techniques ;
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.



Au-delà du sujet des provisions techniques, la fonction actuarielle analyse la cohérence, les forces et faiblesses du pilotage technique dans toutes ses dimensions (provisionnement, souscription, tarification, réassurance).

La fonction clé actuariat a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur les services support actuariat de la MACIF.

Actuellement, les missions d'actuariat sont confiées par délégation à Apivia Macif Mutuelle, entité MACIF chargée des assurances de personnes.

## **B.7 Sous-traitance**

La politique de sous-traitance de la MPPM, révisée annuellement, a donc été revue en 2022 par le Conseil d'administration.

Elle prévoit la définition des règles, de l'organisation et de la responsabilité permettant de conserver la maîtrise des risques dans les activités externalisées.

## **B.8 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

## C – PROFIL DE RISQUE

### C.1 Risque de souscription

#### Identification

Le risque de souscription de la Mutuelle correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée. Ce risque en santé peut émaner des sources suivantes : hypothèses et informations disponibles sur la tarification et le provisionnement, la structure tarifaire, la structure des garanties, la distribution, les modalités d'adhésion.

#### Mesure

Au regard des risques importants, la Mutuelle est particulièrement sensible à l'évolution :

- de la masse salariale des actifs couverts par le contrat collectif, la cotisation étant calculée en pourcentage du salaire brut ;
- de l'évolution des effectifs des actifs ;
- de l'évolution des effectifs des retraités ;
- de la consommation médicale des actifs et des retraités.

Dans le cadre de la formalisation de son appétence aux risques, la MPPM a fixé ses seuils de tolérance aux risques dans deux domaines :

- **Un ratio statistique P/C toutes populations inférieur à 94%;**
- **Un SCR au moins égal à 300%.**

La Mutuelle pilote son risque de souscription au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs mensuels sont :

- L'évolution du portefeuille en nombre d'adhérents ;
- L'évolution du montant des cotisations ;
- Le rapport P/C ;
- Le suivi de la liquidation de la PPAP ;
- Les écarts entre les prévisions estimées et les prestations constatées.

#### Maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutuelle a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet :

- La tarification est étudiée par la commission des risques assurantiels qui évalue les impacts de toute évolution avant proposition des tarifs par le bureau au Conseil d'administration ;
- Le provisionnement est calculé par le trésorier et le Directeur opérationnel à partir des éléments connus qui soumettent leurs propositions à l'actuariat délégué à Apivia Macif Mutuelle.

Par ailleurs, la sensibilité de la Mutuelle au risque de souscription est testée dans l'ORSA par le scénario de dérive de la sinistralité.

## C.2 Risque de marché

### Identification

Le risque de marché correspond à l'impact des fonds propres de la Mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir d'une dégradation des valeurs d'une classe d'actifs et des notations de titres détenus par la Mutuelle, d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur, d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif du portefeuille et du passif du portefeuille.

### Mesure

La Mutuelle pilote son risque de marché à travers plusieurs indicateurs suivis et régulièrement présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- Investissements et encours par secteur d'activité ;
- Investissements et encours par notation ;
- Evolution des plus ou moins values latentes ;
- Echancier des flux.

### Maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutuelle a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

A cet effet :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la Mutuelle,
- Une sélection des actifs de placement rigoureuse reposant sur une politique des placements validée chaque année par le Conseil d'administration.

Enfin tous les placements de la Mutuelle sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente.

## C.3 Risque de crédit

### Identification

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir du non paiement des cotisations à recevoir des adhérents, du non paiement des créances détenues par des tiers, du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### Mesure

La Mutuelle pilote son risque de crédit au travers plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présenté à la direction et au Conseil d'administration. Le principal indicateur est le suivi du paiement de la créance de l'organisme gestionnaire du régime complémentaire de branche, le BCAC.

## **Maîtrise**

Le Délégitaire paye aux professionnels de santé les demandes de remboursement en tiers payant et transmet au Gestionnaire du RPP un fichier reprenant la part de règlement avancée pour son compte afin d'en obtenir le remboursement.

En cas d'évolution significative du montant de la créance du BCAC due à un retard de paiement, la Direction opérationnelle intervient auprès de la Direction de l'organisme gestionnaire.

Il est conservé dans les comptes de la Mutuelle un fond de roulement, versé par le BCAC, correspondant à 2 mois de flux de prestations.

Par ailleurs, le risque de défaut du BCAC, bien qu'existant, reste du fait de la nature de l'organisme avec une probabilité réduite.

## **C.4 Risque de liquidité**

### **Identification**

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la Mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la Mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

### **Mesure**

Pour ses engagements à court terme, la Mutuelle suit tout particulièrement :

- Les délais de règlement
- Le niveau de trésorerie
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

### **Maîtrise**

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la Mutuelle dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs à court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse due au manque de trésorerie à court terme.

Un fond de roulement correspondant à l'équivalent de 2 mois de flux de prestations avec le BCAC a été conservée dans les comptes de la Mutuelle.

## C.5 Risque opérationnel

### Identification

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes : défaut des délégataires.

### Mesure

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation importants sont remontés en Conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs font l'objet d'une analyse et donnent lieu à des plans d'action visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes. A cet effet, les risques majeurs suivants identifiés par la Mutuelle sont liés à la gestion de la sous-traitance totale aux différentes entités MACIF.

La dernière cartographie des risques, réalisée sur 2022, a mis en évidence une absence d'événement de risque dont la criticité résiduelle est supérieure à 2 (sur une échelle de 4), ce qui permet de conclure à une absence de risques non maîtrisés pour la MPPM.

### Maîtrise

La cartographie des risques de la Mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

## C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle, susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut, n'est à mentionner.

Les autres risques identifiés ont été jugés mineurs ou inexistantes :

- **Risque lié à la mise en œuvre de la résiliation infra annuelle**

Le risque de dérive lié à une résiliation en masse apparaît marginal, dans la mesure où seuls les contrats individuels sont impactés ; or, le portefeuille de la MPPM est constitué à près de 80 % de contrats collectifs.

- **Risque de catastrophe**

Il pourrait y avoir un risque lié à la concentration de personnels assurés dans des locaux uniques (maximum 800 personnes dans un même bâtiment). Mais dans cette hypothèse il s'agirait d'un accident pris en charge par la Sécurité sociale au titre des accidents du travail avec une intervention complémentaire de la complémentaire de branche.

- **Risque de confidentialité et de fraude**

Il est couvert au titre des délégations de gestion par les structures sous-traitantes et fait l'objet de contrôles dans le cadre du contrôle interne.

- **Risque homme clé**

Au sein de la cartographie des risques, l'identification du risque homme clé fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'action visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Lors du conseil d'administration du 10 juin 2022, il a été créé une commission « formation et suivi de la gouvernance », dont le rôle sera d'assurer le développement des compétences de la Gouvernance, dans une logique de continuité d'activité.

## **C.7 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

## D –VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1 Actifs

#### Présentation du bilan

<b>ACTIFS</b>	<b>Mode de valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>
Obligations souveraines	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Obligations corporate (autres)	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité

Le bilan actif de la Mutuelle en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

- Impôts différés pour un montant de 143 K€
- Immobilisations corporelles pour un montant de 22 K€ ;
- Investissement pour un montant de 8.922 K€ ;
- Créances nées d'opération d'assurance pour un montant de 1.343 K€ ;
- Autres créances pour un montant de 442 K€ ;
- Trésorerie pour un montant de 681 K€ ;
- Autres actifs de 18 K€.

Soit un bilan actif de 11.571 K€.

#### **Base générale de comptabilisation des actifs**

La base générale de comptabilisation de l'actif est conforme la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur la valeur d'échange quand le titre est disponible sur le marché actif réglementé.

La Mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'inquiétude liée à la valorisation des actifs.

#### **Immobilisations incorporelles significatives**

La Mutuelle ne détient aucune immobilisation incorporelle significative.

#### **Baux financiers et baux d'exploitation**

La Mutuelle ne détient aucun bail financier ou d'exploitation.

## Impôts différés actifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec les spécifications techniques EIOPA.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité 2 et la valeur fiscale sont ceux définis à l'aide de l'outil VEGA.

Les simplifications suivantes ont été faites pour le calcul de l'Impôt Différé :

- Un montant net est directement calculé (pas de séparation entre IDP et IDA au bilan). Il a été supposé que la nature et le timing des flux d'impôts correspondent et permettent de justifier d'avoir une position nette. Il convient d'insister sur le fait que cela n'a pas d'impact sur le calcul du ratio de solvabilité mais diffère uniquement sur l'affichage du bilan Solvabilité 2.
- Si le montant net résulte en un IDA, il a été considéré recouvrable et est par conséquent inscrit au bilan.

La Mutuelle a pratiqué sur 2022 un report de son déficit fiscal au titre de son exercice comptable (carry-back) qui se traduit par un montant d'IDA de 143 370 €.

## Entreprises liées

Détail des entités liées, et des parts détenues :

Nom	Montant de la participation	Parts détenues en %
<b>GIE Aéma Finance</b> <i>17 -21 Place Etienne Fernet 75015 PARIS</i>	15	1,00
<b>SAS CARTE BLANCHE</b> <i>26 Rue Laffitte 75009 PARIS</i>	394	0,003
<b>TOTAL</b>	<b>409</b>	

## Informations complémentaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance ou hors assurance sont retenues à leur valeur nette comptable car elles sont inférieures à 1 an.

## D.2 Provisions techniques

### Montant des provisions techniques et méthodologie

<u>PROVISIONS TECHNIQUES</u>	<u>Mode valorisation</u>	<u>Source valorisation</u>
PPAP	Meilleure estimation	Direction Opérationnelle et Trésorier + Validation par service actuariat
Best Estimate	Courbe des taux sans VA	Direction Opérationnelle et Trésorier
Marge pour risque	Simplification duration	Direction Opérationnelle et Trésorier



L'étude du niveau de provisionnement retenu au 31/12/2022 a été effectuée en collaboration avec le service actuariat d'Apivia Macif Mutuelle.

L'application d'un taux de 9,8 % affectée aux prestations de survenance 2022 payées sur 2022 conduit à une estimation de la PPAP à hauteur de 1 110684 €.

Ce niveau de PPAP est supérieur aux tardifs constatés en 2022 au titre des années antérieures (soit 1 004 K€) et proche du niveau de PPAP évalué au titre de l'année 2021.

### Calcul de la meilleure estimation

Le calcul du Best Estimate de prestations est réalisé à partir du triangle de prestations à pas mensuels avec 3 ans d'historique sur lequel est appliqué la méthode «Chain Ladder » classique, basée sur la moyenne pondérée des coefficients de passage et qui permet d'obtenir une estimation des flux des prestations futures.

Les flux de prestations mensuels obtenus par cette méthode sont ensuite actualisés. Pour l'actualisation, la courbe des taux fournie par EIOPA sans Volatility Adjustment est utilisée. L'intégralité des cotisations 2022 est prise en compte<sup>2</sup>.

### Calcul de la marge pour risque

Le calcul de la marge pour risques, toutes garanties confondues, est effectué à partir de la méthode simplifiée dite "duration" proposée par EIOPA.

## D.3 Autres passifs

### Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la Mutuelle se présentent de la manière suivante :

- Les dettes nées d'opération d'assurance pour un montant de 1 205 K€ ;
- Autres dettes pour un montant de 850 K€.

Les autres passifs de la Mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

#### Tableau récapitulatif

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>Mode valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>
Dettes d'assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel
Dettes hors assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité

<sup>2</sup> En effet, l'émission de ces cotisations étant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'organisme est engagé sur ces primes, elles font donc partie du périmètre du bilan Solvabilité 2.

Par ailleurs, la Mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation. Elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

### **Accords de location**

La Mutuelle n'a pas d'accords de location.

### **Impôts différés passifs**

Aucun Impôt différé passif n'est reconnu au bilan.

### **Avantages économiques et avantages au personnel**

La Mutuelle n'a pas de personnel.

## **D.4 Méthodes de valorisations alternatives**

La Mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative, optionnelles ou transitoires.

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut, n'est à mentionner.

## **D.5 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut, n'est à mentionner.

## E –GESTION DU CAPITAL

### E.1 Fonds propres

L'ensemble des fonds propres de la MPPM est essentiellement classé en Tier 1, niveau le plus solide des capitaux propres. Ceux-ci respectent les critères prévus par la réglementation.

Rapport Sans VA	Tier	Fonds Propres éligibles	Contribution
MCR <b>2 700 000,0</b>	Tier 1	7 838 254,8	100,00%
	Tier 2	0,0	0,00%
	Tier 3	0,0	0,00%
	<b>FP</b>		<b>7 838 254,8</b>
SCR <b>2 985 853,7</b>	Tier 1	7 838 254,8	100,00%
	Tier 2	0,0	0,00%
	Tier 3	143 370,0	100,00%
	<b>FP</b>		<b>7 981 624,8</b>

### E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

#### Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutuelle n'a été utilisé pour les besoins de calcul du SCR.

Le SCR est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation européenne.

Pour 2022 il s'élève à à **2 985 853,69 €** et se décompose de la manière suivante :

<b>SCR Sans VA</b>		
	<b>Loss Absorbing Capacity of Brut de PB</b>	<b>Net de PB</b>
<b>Défaut</b>	<b>248 065,75</b>	<b>248 065,75</b>
Type 1	44 899,08	44 899,08
Type 2	212 607,34	212 607,34
<b>Santé</b>	<b>2 276 190,11</b>	<b>2 276 190,11</b>
Similaire à la Vie	0,00	0,00
Incapacité / Invalidité	0,00	0,00
Frais	0,00	0,00
Rachat	0,00	0,00
Longévité	0,00	0,00
Décès	0,00	0,00
Révision	0,00	0,00
Similaire à la Non-Vie	2 260 234,89	2 260 234,89
Rachat	132 329,89	132 329,89
Prime et Réserve	2 256 357,81	2 256 357,81
Catastrophe	60 777,55	60 777,55
Accident Massif	3 960,63	3 960,63
Concentration Accident	0,00	0,00
Risque de Pandemie	60 648,36	60 648,36
<b>Vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Marché</b>	<b>679 075,65</b>	<b>679 075,65</b>
Concentration	121 845,05	121 845,05
Taux d'Intérêt	390 855,22	390 855,22
Devise	0,00	0,00
Actions	179 909,06	179 909,06
Immobilier	0,00	0,00
Spread	393 621,93	393 621,93
<b>Non-Vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>3 203 331,52</b>	<b>3 203 331,52</b>
	<i>Diversification</i>	<i>-587 394,87</i>
<b>BSCR</b>	<b>2 615 936,65</b>	<b>2 615 936,65</b>
Opérationnel	369 917,04	
Ajustement	0,00	
Impôts différés	0,00	
Provisions Techniques	0,00	
<b>SCR</b>	<b>2 985 853,69</b>	
<b>MCR</b>	<b>2 700 000,00</b>	

## Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Composition of MCR	Montant Sans VA	Montant Avec VA
Linear MCR - Life	0,00	0,00
Linear MCR - NonLife	644 195,77	643 554,37
<b>MCR linéaire</b>	<b>644 195,77</b>	<b>643 554,37</b>
SCR	2 985 853,69	2 986 256,46
MCR cap	1 343 634,16	1 343 815,41
MCR floor	746 463,42	746 564,11
<b>Combined MCR</b>	<b>746 463,42</b>	<b>746 564,11</b>
Absolute floor of the MCR	2 700 000,00	2 700 000,00
<b>Minimum Capital Required</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>2 700 000,00</b>

Ainsi les ratios de couverture de la Mutuelle sont les suivants :

- Ratio de couverture du SCR : 267,31 %
- Ratio de couverture du MCR : 290,31 %

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande une couverture au-delà des 100%. Pour autant, il est constaté un net recul de ces derniers par rapport aux années antérieures et un non respect du critère d'appétences aux risques définis par la Mutuelle.

### E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions»

La Mutuelle n'a pas d'actions et n'utilise pas de sous-module « risques sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul de capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres, n'est à mentionner.

## ANNEXES

### S02.01.01

Bilan - Actifs Sans VA		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
		C0010	C0020
<b>Goodwill</b>	<b>R0010</b>		0,00
<b>Frais d'acquisition différés</b>	<b>R0020</b>		0,00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>R0030</b>	0,00	0,00
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>R0040</b>	143 370,00	0,00
<b>Excédent du régime de retraite</b>	<b>R0050</b>	0,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles détenues pour usage propre</b>	<b>R0060</b>	22 244,58	385,89
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	<b>R0070</b>	8 921 490,75	9 672 471,16
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	<b>R0080</b>	0,00	0,00
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	<b>R0090</b>	434,26	409,25
<b>Actions</b>	<b>R0100</b>	303 600,00	303 600,00
Actions – cotées	<b>R0110</b>	0,00	0,00
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	303 600,00	303 600,00
<b>Obligations</b>	<b>R0130</b>	7 305 282,11	8 056 905,95
Obligations d'État	<b>R0140</b>	1 909 053,97	2 060 491,35
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	5 396 228,14	5 996 414,60
Titres structurés	<b>R0160</b>	0,00	0,00
Titres garantis	<b>R0170</b>	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>R0180</b>	65 187,40	67 800,00
<b>Produits dérivés</b>	<b>R0190</b>	0,00	0,00
<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	<b>R0200</b>	1 246 986,98	1 243 755,96
<b>Autres investissements</b>	<b>R0210</b>	0,00	0,00
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	<b>R0220</b>	0,00	0,00
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>R0230</b>	0,00	0,00
Avances sur police	<b>R0240</b>	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>	0,00	0,00
<b>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</b>	<b>R0270</b>	0,00	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	0,00	0,00
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	0,00	0,00
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>	0,00	0,00
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>	0,00	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>	0,00	0,00
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	0,00	0,00
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	<b>R0350</b>	0,00	0,00
<b>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</b>	<b>R0360</b>	1 342 969,64	1 342 969,64
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>R0370</b>	0,00	0,00
<b>Autres créances (hors assurance)</b>	<b>R0380</b>	441 488,62	441 488,62
<b>Actions propres auto-détenues (directement)</b>	<b>R0390</b>	0,00	0,00
<b>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</b>	<b>R0400</b>	0,00	0,00
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>R0410</b>	681 315,28	681 315,28
<b>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</b>	<b>R0420</b>	18 100,00	99 752,95
<b>Total Actifs</b>	<b>R0500</b>	11 570 978,87	12 238 383,54

S02.01.01

Bilan - Passifs Sans VA		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
	0	C0010	C0020
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>R0510</b>	1 533 925,98	1 110 684,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0,00	
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0,00	
Marge de risque	<b>R0550</b>	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	1 533 925,98	1 110 684,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0,00	
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	1 375 724,79	
Marge de risque	<b>R0590</b>	158 201,19	
<b>Provisions techniques vie (hors UC et indexés)</b>	<b>R0600</b>	0,00	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0,00	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0,00	
Marge de risque	<b>R0640</b>	0,00	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0,00	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	0,00	
Marge de risque	<b>R0680</b>	0,00	
<b>Provisions techniques UC et indexés</b>	<b>R0690</b>	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0,00	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0,00	
Marge de risque	<b>R0720</b>	0,00	
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>R0730</b>		0,00
<b>Passifs éventuels</b>	<b>R0740</b>	0,00	0,00
<b>Provisions autres que les provisions techniques</b>	<b>R0750</b>	0,00	0,00
<b>Provisions pour retraite</b>	<b>R0760</b>	0,00	0,00
<b>Dépôts des réassureurs</b>	<b>R0770</b>	0,00	0,00
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>R0780</b>	0,00	0,00
<b>Produits dérivés</b>	<b>R0790</b>	0,00	0,00
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>R0800</b>	0,00	0,00
<b>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</b>	<b>R0810</b>	0,00	0,00
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</b>	<b>R0820</b>	1 205 305,66	1 205 305,66
<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>R0830</b>	0,00	0,00
<b>Autres dettes (hors assurance)</b>	<b>R0840</b>	850 122,47	850 122,47
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>R0850</b>	0,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0,00	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0,00	0,00
<b>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</b>	<b>R0880</b>	0,00	133 945,29
<b>Total passifs</b>	<b>R0900</b>	3 589 354,11	3 300 057,42
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	7 981 624,76	8 938 326,12

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	12 330 568,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					12 330 568,09
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	12 330 568,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 330 568,09
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	12 330 568,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					12 330 568,09
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	12 330 568,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 330 568,09
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	12 822 938,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					12 822 938,63
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	12 822 938,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 822 938,63
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	303 314,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 314,51
<b>Charges administratives</b>																		
Brut - assurance directe	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0640	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Frais de gestion des investissements</b>																		
Brut - assurance directe	R0710	31 426,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					31 426,01
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0740	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0800	31 426,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 426,01
<b>Frais de gestion des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0810	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0840	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Frais d'acquisition</b>																		
Brut - assurance directe	R0910	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0940	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Frais généraux</b>																		
Brut - assurance directe	R1010	271 888,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					271 888,50
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1100	271 888,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 888,50
<b>Autres dépenses</b>	R1200																	0,00
<b>Total des dépenses</b>	R1300																	303 314,51









# S19.01.01

Sinistres RBNS nets

Année		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
0		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Précédentes	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0630	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0640	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0650	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

		N 14	N 13	N 12	N 11	N 10	N 9	N 8	N 7	N 6	N 5	N 4	N 3	N 2	N 1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique – Total	R0700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Taux d'inflation attendu – Total	R0730	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	C0200															
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,00														

## S23.01.01

### Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle  
Comptes mutualistes subordonnés  
Fonds excédentaires  
Actions de préférence  
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  
Réserve de réconciliation  
Passifs subordonnés  
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

**Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de base**  
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de base Solvabilité II

#### Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

#### Total fonds propres de base après déductions

#### Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle  
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande  
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande  
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE  
Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,00	0,00		0,00	
R0030	0,00	0,00		0,00	
R0040	228 673,53	228 673,53		0,00	
R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
R0070	0,00	0,00			
R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
R0130	7 609 581,23	7 609 581,23			
R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
R0160	143 370,00				143 370,00
R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R0220	0,00				
R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
R0290	7 981 624,76	7 838 254,76	0,00	0,00	143 370,00
R0300	0,00			0,00	
R0310	0,00			0,00	
R0320	0,00			0,00	0,00
R0330	0,00			0,00	0,00
R0340	0,00			0,00	
R0350	0,00			0,00	0,00
R0360	0,00			0,00	
R0370	0,00			0,00	0,00
R0390	0,00			0,00	0,00

#### Total fonds propres auxiliaires

#### Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis  
SCR  
MCR  
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis  
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,00			0,00	0,00
R0500	7 981 624,76	7 838 254,76	0,00	0,00	143 370,00
R0510	7 838 254,76	7 838 254,76	0,00	0,00	
R0540	7 981 624,76	7 838 254,76	0,00	0,00	143 370,00
R0550	7 838 254,76	7 838 254,76	0,00	0,00	
R0580	2 985 853,69				
R0600	2 700 000,00				
R0620	2,67				
R0640	2,90				

#### Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif  
Actions propres (détenues directement et indirectement)  
Dividendes, distributions et charges prévisibles  
Autres éléments de fonds propres de base  
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

#### Réserve de réconciliation

#### Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie  
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total
	C0060
R0700	7 981 624,76
R0710	0,00
R0720	0,00
R0730	372 043,53
R0740	0,00
R0760	7 609 581,23
R0770	0,00
R0780	330 824,72
R0790	330 824,72

## S25.01.01

### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	679 075,65	679 075,65	0,00
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	248 065,75	248 065,75	0,00
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	0,00	0,00
Risque de souscription en santé	R0040	2 276 190,11	2 276 190,11	0,00
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-587 394,87	-587 394,87	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	0,00	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 615 936,65</b>	<b>2 615 936,65</b>	

		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0,00
Risque opérationnel	R0130	369 917,04
Capacité d'absorption des pertes des provisions	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>2 985 853,69</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	2 985 853,69
<b>Autres informations sur le SCR</b>	<b>0</b>	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fon	R0400	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la pa	R0410	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les f	R0420	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	Pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,00

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2 - Non

		Avant le choc	Après le choc	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	143 370,00	0,00	
DTA dus au report à nouveau	R0610	143 370,00	0,00	
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	0,00	0,00	
DTL	R0630	0	0,00	
LAC DT	R0640			0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650			0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques	R0660			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680			0,00
LAC DT maximale	R0690			0,00

## S28.01.01

### Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance non-vie unique

		C0010
Résultat MCR NL	R0010	644195,77

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 375 724,79	12330568,09
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

### Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou de réassurance

		C0040
Résultat MCR L	R0200	0,00

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

### Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	644195,77
Capital de solvabilité requis	R0310	2985853,69
Plafond du MCR	R0320	1343634,16
Plancher du MCR	R0330	746463,42
MCR combiné	R0340	746463,42
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2700000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	<b>2700000,00</b>